

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2018

Nombre de membres en exercice : **23**
Quorum : 12
Nombre de membres présents : **16**
Date de la convocation : **08/11/2018**

Secrétaire de séance : **Madame Doriane ALBERT**

Le Quinze Novembre Deux Mille Dix-Huit à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

Mme Joëlle PELTIER – Maire

M. Jean BRILLAUD, M. Dominique LOUIS, M. Eric COUSIN, Mme Stéphanie VERRIER, M. Patrice GAINANT - Adjoint

M. Bernard MAUZÉ - Conseiller Municipal délégué,

Mme Claudine HAIE, M. Jean HAMACHE, Mme Françoise MARTIN, Mme Doriane ALBERT, Mme Nathalie BRIONNET, M. Gérard COTTET, M. Franck HUET, M. Joël BARRAULT, M. Denis MURGUET formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Pouvoirs : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANTS	MANDATAIRES
Mme Michelle ECLERCY	Mme Françoise MARTIN
Mme Florence DERRÉ	Mme Nathalie BRIONNET
Mme Catherine HENROTTE	Mme Joëlle PELTIER
M. Pascal DARDILLAC	M. Jean BRILLAUD
Mme Sandrine BROCHARD	M. Patrice GAINANT

Excusée non représentée : Mme Sylvie GLASSON

Absente : Mme Sandrine DUMUIS

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT - Adjoint Administratif Principal

Le compte rendu du Conseil Municipal du 15 Octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

MARCHÉ PUBLIC

MARCHÉ DE RÉAMÉNAGEMENT DES SANITAIRES DE LA SALLE POLYVALENTE DE GIVRAY

Monsieur BRILLAUD rappelle qu'un marché public a été publié pour les travaux de réaménagement des sanitaires de Givray. Les offres sont arrivées le 22 octobre et la Commission d'Appel d'Offres a ouvert les plis, le 23 octobre 2018. Il remarque que peu d'offres sont arrivées en Mairie et souligne que le montant des offres reçues sont supérieures à l'estimation de l'Architecte (+ 40 000 Euros). Il précise également que peu de petites entreprises locales ont répondu à notre appel d'offres. La Commission d'Appel d'Offres propose de rendre cet appel d'offres infructueux et de relancer immédiatement une nouvelle demande en laissant plus de temps afin de permettre aux petites et moyennes entreprises de répondre plus facilement.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGE a lancé une consultation pour le réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente de Givray. Le marché proposé s'établit sur neuf lots.

La Commission d'appel d'offres a proposé au Conseil Municipal de rejeter l'ensemble des propositions. Elle considère que toutes les offres sont inacceptables (article 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics) c'est-à-dire qu'elles dépassent toutes, les crédits budgétaires alloués à cette opération.

Considérant cette première situation et au regard des dépassements importants constatés, la CAO propose de déclarer l'ensemble du marché, c'est-à-dire les 9 lots, infructueux. Il est proposé en revanche de prévoir dès maintenant une nouvelle consultation sur pratiquement les mêmes bases que la précédente.

Après avoir entendu ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix Pour, décide :

- ✓ De déclarer le marché de réaménagement des sanitaires de la salle polyvalente de Givray infructueux pour les neuf lots ;
- ✓ D'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation ;
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

URBANISME

PRÉSENTATION DU PROJET DU PERMIS D'AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DU FIEF DU PILIER

Madame le Maire rappelle que la société NEXITY poursuit son travail pour l'aménagement du lotissement du Fief du Pilier. Après la présentation du projet en commission d'urbanisme, en commission générale et en réunion publique.

Elle informe que le permis d'aménager est sur le point d'être déposé pour une instruction aux services d'urbanisme. Les modifications demandées sont prises en compte. Elle présente les plans du parcellaire et précise que l'emplacement des bornes de tri sélectif et de collecteur de compost sont mentionnés. Elle rappelle que le début de commercialisation interviendra en Janvier 2019 pour une mise à disposition des parcelles à l'Automne 2019. Le lotissement comprend environ 90 parcelles qui seront commercialisées en 3 phases. Les premières parcelles mises en vente seront situées dans le milieu du lotissement.

Avant l'instruction du permis d'aménager, il est proposé pour avis auprès du Conseil Municipal. Le Conseil Municipal souligne la qualité du travail accompli par la Société NEXITY.

UTILISATION DU DROIT DE PRÉEMPTION

Madame le Maire informe que le bâtiment de la Poste est en vente. Ce bâtiment est composé du bureau de Poste, d'un logement, d'une salle de 90 m² et d'un parking. Elle présente les photographies prises lors d'une visite sur site.

Ce projet d'achat des bâtiments de la Poste permettra à l'avenir de laisser l'ancienne école Pichereau libre pour l'ouverture de nouvelles classes si le besoin venait à s'en faire sentir avec notamment la création du lotissement précédemment cité. Le site de la Poste permettrait d'accueillir un lieu d'activités sociales (épicerie sociale – vestiaire – bureau de l'Assistante Sociale) avec beaucoup plus de confidentialité. Elle souligne que la Poste a un bail de location de 9 ans qu'elle souhaite conserver pour un revenu annuel de 7 000 Euros. Le prix d'acquisition est de 105 000 Euros. Elle propose donc de faire valoir notre droit de préemption.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la Commune de LIGUGÉ reste vigilante sur la présence et la pérennité des services publics sur le territoire communal. Le bâtiment qui accueille la Poste au 9 rue Charles Charpentier est en vente. Une intention d'acheter le bâtiment est arrivée en mairie. Face à une initiative privée pour l'aménagement de logement, la Commune doit se prononcer pour savoir si elle utilise ou pas son droit de préemption.

Madame le Maire rappelle l'importance de ce bâtiment qui accueille les bureaux de La Poste. Elle souligne la nécessité de préserver ces services publics de proximité. Pour conserver ce service, il est souhaitable de maîtriser le devenir de ce bâtiment.

Hormis la défense de cet intérêt public, il est mis en exergue l'importance du bâtiment et son implantation. L'immeuble est relativement vaste pour y accueillir des services et des activités pour le plus grand nombre, et son positionnement en centre bourg est primordial pour y aménager des lieux de vie.

Ce bâtiment appartient à la SCI BP, 111 boulevard Brune, 75014 Paris. Il est situé au 9 rue Charles Charpentier (Section BB N°325) et il est d'une superficie de 532 m². Une partie du bâtiment est actuellement en location par La Poste DR APC Poitiers, 11 rue Maillochon CS 70746 86030 Poitiers. Le montant annuel de ce loyer s'élève à 7 263 €. Le montant de cette acquisition s'élève à 105 000 € (cent cinq mille euros).

Après avoir entendu ces informations,
Après avoir examiné les conditions de cette acquisition,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 Voix Pour, décide :

- ✓ D'utiliser son droit de préemption et de se porter acquéreur du bâtiment dit « la Poste » sis au 9 rue Charles Charpentier, section BB, N° 325, d'une surface de 532 m^m, appartenant à la SCI BP, au 111 boulevard Brune à Paris, pour un montant de 105 000 € (plus les frais annexes et d'acte) ;
- ✓ D'accepter la présence d'un locataire (La Poste, 11 rue Maillochon à POITIERS) ;
- ✓ -D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier ainsi que tous les actes.

EXAMEN DE LA MODIFICATION DU PLU

Madame le Maire rappelle que la Commune travaille actuellement sur la première modification simplifiée de son PLU en attendant une révision plus générale en 2020/2021 pour intégrer le PLUI avec un périmètre de 40 communes.

Pour ne pas bloquer les projets communaux, il est acté de modifier les PLU communaux.

Les modifications sont examinées en commission d'urbanisme. Elles portent sur :

- ✓ les marges de recul au droit des emprises publiques et des limites séparatives ;
- ✓ l'évolution du zonage pour reclasser une unité foncière de la zone urbaine résidentielle en zone urbaine économique ;
- ✓ et les corrections de deux erreurs matérielles.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal accepte de modifier le PLU selon les règles précédemment citées.

PERSONNEL

CRÉATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Madame le maire informe le Conseil Municipal de l'avancement de grade de certains agents dans le cadre de l'évolution des carrières. Cette situation demande la création de nouveaux postes et la suppression des anciens.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que suite aux propositions faites par la Commune de LIGUGÉ dans le cadre des promotions internes et des avancements de grade, les commissions administratives paritaires ont fait des propositions pour le personnel concerné.

De fait, il est nécessaire de créer les postes d'avancement et de promotion interne et de supprimer les postes antérieurs.

- Le poste d'agent de maîtrise principal est créé et celui d'agent de maîtrise supprimé.
- Le poste d'agent de maîtrise est créé et celui d'ATSEM principal de 2ème classe est supprimé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 Voix Pour, décide :

- ✓ De créer et de supprimer les postes ci-dessus désignés ;

- ✓ -D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

REMBOURSEMENT DE FRAIS

Madame le maire informe le Conseil Municipal que les agents titulaires des permis de conduire de poids lourds sont dans l'obligation de passer une visite médicale régulièrement. Les médecins souhaitent être payés directement par l'agent. Il est nécessaire de procéder au remboursement aux agents (36€ pour une visite).

Délibération :

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents titulaires des permis poids lourds sont dans l'obligation de passer une visite médicale périodique. Lors de celle-ci les professionnels de santé souhaitent être payés directement le jour de la visite, par l'intéressé.

Il est donc nécessaire de procéder au remboursement des agents concernés.

Le montant de chaque visite s'élève à 36 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 Voix Pour, décide :

- ✓ D'accepter de rembourser aux agents concernés les frais de visite médicale pour les titulaires des permis poids lourds,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'évoquer les travaux des commissions communales.

Monsieur LOUIS informe que la Commune de LIGUGÉ vient de recevoir le label régional « Commune Sport Pour Tous » avec 5 étoiles (niveau maximum) qui a été remis à BORDEAUX le 2 Novembre 2018. Il propose de présenter ce label le 13 Décembre 2018 à 18 h 30 à la Mairie en présence de personnes officielles et lors de cette soirée le matériel sportif sera remis aux associations sportives.

Il rappelle également qu'un dossier « Ville Active et Sportive » est déposé. Il informe qu'une réponse sur l'obtention de ce label parviendra courant Décembre et courant Janvier 2019 sur le niveau de labélisation. La remise du label est prévue au mois de Février 2019.

Madame le Maire remercie la Commission pour le travail effectué et tient également à remercier les équipes municipales précédentes pour les politiques menées pour les équipements sportifs mis en place depuis de nombreuses années.

Monsieur GAINANT présente les affiches du marché et du conte de Noël qui auront lieu le 1^{er} et 2 Décembre 2018. Il diffuse les flyers du marché avec la liste des exposants. Les commerçants de LIGUGÉ organisent le soir du marché de Noël une soirée « tartiflette ».

Madame le Maire rappelle que le Téléthon aura lieu les 7 8 et 9 Décembre 2018.

Monsieur COUSIN rappelle que lors de la Commission Voirie Bâtiments Urbanisme, il a été présenté le classement des voiries en trois catégories d'urgence. A la demande de Monsieur LOUIS il est présenté en séance.

Le remplacement des fenêtres de la Mairie devrait débuter avant les fêtes de fin d'année et celles de Pichereau interviendront après le déménagement. La première tranche de réaménagement des bureaux de la Mairie est terminée (Bureaux de Monsieur MERAL, Mesdames PLISSON et DORAT).

La poursuite de la réalisation de la piste cyclable entre la Brassaise et le Chillou doit débuter en Décembre.

Monsieur MAUZÉ informe qu'il a reçu les représentants de l'Office National des Forêts qui sont venus présenter le projet 2019/2039.

Madame le Maire donne lecture du message laissé par Madame HENROTTE concernant l'activité de la Commission Culture. 80 personnes sont venues à l'après-midi jeux le 31 Octobre 2018 avec un nouveau record d'affluence. Les festivités autour de la Grande Guerre se sont bien déroulées avec en particulier le concert de jazz avec la participation de 40 personnes. Elle remercie les membres de

la Maison Pour Tous pour le travail de recherche accompli. Pour l'année 2019, la Commission travaille sur le bicentenaire de la Commune.

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLETC

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Cette commission a travaillé uniquement sur le transfert de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) de Poitiers.

Délibération :

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de valider le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC). Cette commission a travaillé uniquement sur le transfert de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) de Poitiers.

Ce rapport n'appelle pas de remarques et de questions particulières.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 Voix Pour, décide :

- ✓ D'accepter les termes de ce rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 3 octobre 2018, relative au transfert de l'Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) de Poitiers,
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ACTUALITÉS DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Madame le Maire rappelle que les commissions intercommunales vont avoir lieu la semaine prochaine. Elle donne lecture des points abordés lors de ces réunions. Elle informe que lors de la conférence des Maires il a été évoqué le projet de réaménagement du quartier de la Gare de Poitiers et la rénovation du Palais des Ducs d'Aquitaine qui pourra à l'avenir recevoir des manifestations culturelles.

Elle informe également de l'État de créer un site classé sur la vallée du Clain, du Miosson et de la Menuse. Ce projet date de 2001 mais ce dossier est relancé et la commune sera impacté de façon importante.

Madame le Maire informe que l'agglomération de Poitiers est classée dans le top 5 des villes où il fait bon vivre dans l'immobilier, c'est la 4^{ème} ville de France où il est intéressant d'acquérir un bien immobilier devant Orléans, Mérignac, Angers et Cannes. Ainsi que 2^{ème} pour les Séniors, 4^{ème} pour les jeunes et se relève plus tranquille en terme de délinquance et financièrement plus attractive que les traditionnelles destinations du 3^{ème} âge. Classée 1^{ère} dans le top 10 des villes innovantes.

DÉLIBÉRATIONS DIVERSES

LOCATION DES TERRAINS AGRICOLES DE GIVRAY

Madame le Maire rappelle qu'à la dernière réunion il avait été prévu de confirmer la convention précédente passée avec la SAFER pour la location des terres agricoles communales de Givray. La SAFER et l'agriculteur concerné ont été contacté.

Monsieur MAUZÉ chargé du dossier propose de ne plus confier cette affaire à la SAFER et de traiter directement avec l'agriculteur concerné.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que la Commune louait à la SAFER des terres agricoles d'une surface d'environ 7 hectares moyennant un fermage annuel de 385 €.

La convention avec la SAFER étant à son terme, il a été décidé de louer en direct ces terres à un agriculteur local. Il s'agit de Monsieur Guillaume BARRIQUAULT qui réside au Cimeau, Commune de LIGUGÉ.

Pour ces deux parcelles (AS 38 et AS 39) de 7 ha 70 a 00 ca, le fermage annuel sera d'environ 770 €. La location débutera à la signature de la convention (1 décembre 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal avec 21 voix Pour, décide :

- ✓ D'accepter de louer à Monsieur Guillaume BARRIQUAULT, deux parcelles agricoles de 7 ha 70 a 00 ca moyennant un fermage d'environ 770€.
- ✓ D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier et en particulier la convention de fermage.

MISE À JOUR DES COMMISSIONS COMMUNALES

Madame le Maire informe que suite à quelques modifications au sein du Conseil Municipal, il est proposé de modifier la composition des commissions communales.

Délibération :

Madame le Maire rappelle que suite aux démissions de plusieurs Conseillers Municipaux, et l'intégration des nouveaux, il est nécessaire d'effectuer une mise à jour de la composition des commissions communales.

Le nouveau tableau est présenté au Conseil Municipal. Ce dernier n'appelle aucune remarque particulière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 21 Voix Pour, décide :

- ✓ D'accepter la composition ainsi présentée des commissions communales,
- ✓ D'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

REMERCIEMENTS

Madame le Maire donne lecture des lettres de remerciements reçues :

- ✓ De Madame Valérie MOREAU suite aux démarches effectuées par les services (Mme DORAT) suite à la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour la sécheresse 2017,
- ✓ De Monsieur Denis MURGUET, Président des Passe Partout pour l'aide matériel et humaine de la Commune dans le cadre de l'organisation de leur randonnée.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire lève la séance
Et informe que le prochain Conseil Municipal aura lieu le 13 Décembre 2018 à 20 heures.